

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateurs de produit

No 4 FOUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

E-liquide pour le remplissage du réservoir / dépôt de cigarettes électroniques. Teneur en nicotine: 0 mg/ml

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KAPALINA

rue de l'université

62400 Béthune

Tél : +33 (0)3 20 74 78 01

WWW.KAPALINA.FR

1.4. Numéro d'appel d'urgence

tel.mob.: +33 (0)3 20 74 78 01

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Mention d'avertissement

-

Pictogramme:

-

Mention de danger

-

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

3.2. Mixture

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc..	CAS No	Index No	EC No	Classification
propylène glycol	<50%	57-55-6	-	200-338-0	-
glycérine	<50%	56-81-5	-	200-289-5	-

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. Ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit.

- inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.
- contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.
- contact oculaire : rincer les yeux contaminé en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.
- après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

-

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.
- b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des oxydes d'azote (NO_x), des oxydes de carbone (CO_x) peuvent être libérés

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit
- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés
- éliminer immédiatement le produit
- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage
- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)
- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués
- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance
- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements
- préparez les dépliés et l'emballage et suivez leurs instructions.

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- respecter les règles d'hygiène personnelle
- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés
- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux
- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés
- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine
- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

E-liquide pour le remplissage du réservoir / dépôt de cigarettes électroniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant	No.CAS	ValeurType d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Glycerol	56-81-5	VME (aérosol)	10 mg/m ³	

8.2. Contrôles de l'exposition

Éviter le contact avec la peau et les yeux pendant le travail. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Assurer une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : Liquide incolore
- Odeur : caractéristique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : non spécifié
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : non spécifié
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : non spécifié
- Limites d'explosivité :
 - Inférieure : -
 - Supérieure :-
- Pression de vapeur : non spécifié
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : non spécifié
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : non spécifié
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- -

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Température élevée, sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles

10.5 Matières incompatibles

Substances oxydantes (acides, peroxydes, halogènes)

10.6 Produits de décomposition dangereux

ils ne sont pas connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Glicerol:

-oral: LD50 >12600 mg/kg (Rat)

-peau: LD50 >10000 mg/kg (Rat)

-Inhalation: LC50 > 570 mg/m³/1h (Rat)

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Cancérogénicité

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Toxicité pour la reproduction

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

Danger par aspiration

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le mélange n'est pas classé comme dangereux.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission:

10.09.2019

No 4 FOUR

Date de révision

Version 1

-

Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Règlement (UE) n ° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

-

Information supplémentaire

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base de la réglementation nationale actuellement en vigueur. Pendant la préparation de la carte les informations transmises par le fabricant et l'état actuel des connaissances et des expériences ont été utilisés.